

M. CAMPBELL : Il ne faut pas s'attendre à trouver du courage chez le député de Simcoe-est (M. Bennett) ; car la virilité, voilà précisément ce qui lui fait défaut. Il excelle surtout à lancer des insinuations ; c'est là son fort, et ce soir, il nous vide tout son répertoire, à propos d'une bagatelle, une dépense de \$760 effectuée pour un phare.

Non, il n'est pas homme à dresser un acte d'accusation, en plein Parlement, alors qu'il aurait à en redouter les conséquences. Il cherche à se venger de la correction que nous lui avons administrée au sujet de la transaction, qu'il s'est jadis permise, et aujourd'hui à ses yeux, tout député ministériel est un fripon ou un coquin. Il a lancé à mon adresse une calomnie, un mensonge. . .

Des VOIX : A l'ordre !

M. L'ORATEUR-SUPPLEANT : Cette expression est une infraction au règlement de la Chambre.

M. CAMPBELL : Je retire cette expression.

M. BENNETT : Ne vous gênez donc pas. Laissez la dignité de la Chambre être sauvegardée par l'honorable député d'York (M. Campbell).

M. CAMPBELL : Elle ne sera pas maintenue par vous.

M. BENNETT : Laissons la dignité de la Chambre être préservée par l'honorable député.

M. CAMPBELL : Mon honorable collègue (M. Bennett) a formulé l'allégation que voici : la compagnie de minoterie Campbell aurait vendu de la farine au Gouvernement et le prix mentionné dans sa soumission cachetée était inférieur, de quelques centins par baril, à celui des autres concurrents à l'adjudication ; or, en formulant cette allégation, il avait sous les yeux un état qui lui prouvait qu'il proférait un mensonge.

M. BENNETT : Voilà un langage qui rehausse la dignité du débat.

M. CAMPBELL : Mon honorable collègue savait qu'il proférait un mensonge, et cependant il n'a pas hésité à lancer en plein Parlement cette affirmation. La compagnie de minoterie Campbell avait parfaitement le droit de concourir à cette adjudication pour la fourniture de farines à certains pénitenciers et elle se fit soumissionnaire.

Or, le prix indiqué dans la soumission de la compagnie de minoterie Campbell était inférieur à celui du concurrent qui avait offert le rabais le plus considérable, et cela dans la proportion suivante : de quatorze centins le baril, pour le pénitencier de Saint-Vincent de Paul ; de six centins le baril, pour le pénitencier de Dorchester, et de quatre centins le baril, pour le pénitencier de Kingston. Et cependant, ce grand réformateur de la moralité et de l'étiquette parlementaires lorsqu'il affirma délibérément que

M. BRODEUR.

le prix indiqué dans la soumission de la compagnie de minoterie Campbell n'était inférieur que de quatre centins par baril à celui de l'autre concurrent ayant offert le plus fort rabais, avait précisément sous les yeux la preuve du contraire et il savait parfaitement qu'il affirmait une chose contraire à la vérité. Ce collègue a lancé à l'adresse des députés de Parry-Sound, de Rainy-River et d'Ontario-Nord, des accusations qu'il n'oserait pas répéter en dehors de cette Chambre où il se trouverait face à face avec son adversaire. Lorsque le député de Rainy-River (M. Conmee) est absent de cette Chambre, le député de Simcoe-est (M. Bennett) a le courage d'un lion ; mais lorsque son collègue est présent, il devient doux comme un agneau. Je le sais, notre honorable collègue (M. Bennett) nous est arrivé d'assez mauvaise humeur, cette session-ci, parce qu'il lui a fallu déboursier \$100, outre les frais judiciaires, pour avoir calomnié un propriétaire d'écurie de louage dans la ville qu'il habite, et du reste, ce n'est pas la première fois que la chose lui arrive. Lorsque ses amis étaient au pouvoir, il essaya d'obtenir des concessions à titre gratuit, lui qui se pique de délicatesse sur le point d'honneur, lui qui se pose en réformateur des bonnes mœurs ; et aujourd'hui, il cherche à lancer des insinuations à l'adresse de ses collègues, alors qu'il n'a pas le courage de porter des accusations.

Il lance des insinuations à l'adresse de l'honorable député de Parry-Sound et à l'adresse de l'honorable député de Rainy-River parce que le genre de ce dernier est propriétaire d'une drague, aussi contre l'honorable député d'Ottawa parce qu'un de ses cousins au 42e degré est co-propriétaire d'un dragueur qui a fait pour le Gouvernement des travaux à l'entreprise et adjudgés avec publicité et compétition. Voilà l'homme qui emploie son temps à dénigrer les honorables députés de la droite. Qu'il regarde donc autour de lui et nettoye son entourage intime, qui croupit dans la corruption ; qu'il fasse donc ce grand lavage avant d'attaquer les autres.

M. BENNETT : Après cette diatribe de l'honorable député (M. Campbell), il est évident qu'il a abandonné la course au portefeuille. Si jamais il a eu un titre à une telle position, ce qui me paraît fort douteux. . .

M. CAMPBELL : C'est une réflexion tirée par les cheveux.

M. BENNETT : S'il a jamais eu un titre à un portefeuille de ministre, il l'a perdu ce soir. Ontario ne s'accommoderait pas d'un ministre de cet acabit ; un homme de sa trempe ne prendrait pas chez nous. Ontario ne pourrait pas le digérer et l'honorable ministre des Douanes en connaît quelque chose. Ontario demande autre chose pour membre du Parlement qu'un homme qui quémande de petites adjudications de farine au Gouvernement. Il lui faut un homme plus remarquable que cela.